

# BUREAU TECHNIQUE VERBRUGGHEN

ASBL



Organisme Agré

SIÈGE DE BRUXELLES  
Boulevard Clovis 15  
1000 Bruxelles  
Tel: 02-230 81 87  
Fax: 02-230 80 06

SIÈGE D'ANVERS  
Van der Sweepsstraat 3 bus 44  
2000 Antwerpen  
Tel: 03-216 28 90  
Fax: 03-238 86 65

Bureau régional : Boulevard Clovis  
15  
1000 Bruxelles

DISTRIBUTEUR : Edipol  
Ref. : \_\_\_\_\_ Compteur n° : \_\_\_\_\_  
Index : \_\_\_\_\_

V. ref. : \_\_\_\_\_  
N. ref. : \_\_\_\_\_ RAPPORT N° : 11/2010

## PROCÈS-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE BASSE TENSION

ADRESSE DE L'INSTALLATION : 15 Boulevard Clovis  
1000 Bruxelles  
PROPRIETAIRE : L. J. Janssens  
Adresse : L. J. Janssens  
DEMANDEUR : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
INSTALLATEUR : J. De Weert  
Adresse : 1000 Bruxelles  
TVA ou CI : \_\_\_\_\_

Date du contrôle : 15/10/2010 Type de contrôle : examen de conformité - visite de contrôle suivant : \_\_\_\_\_  
(RGIE art. 270) (RGIE art. 271) (RGIE art. 276) (RPGT art. 262) (R.T. art. 231) (Prescriptions distributeur) 1. Rénovation  
Type d'installation : Nouvelle - Extension - Modification - Temporaire - Renforcement ; Type locaux : D. P. (P. 10)  
Début travaux : Fondations avant - après 1.10.81 - Installation électrique avant - après 1.10.81 - 1.1.83 RGIE art. 86 \_\_\_\_\_  
Raccordement : Tension 230 V Protection raccordement 0.25 s A  
Câble aliment. tableau. princ. : \_\_\_\_\_ X \_\_\_\_\_ mm² Inter.gén. ; type 1.1.1  
Type d'électrode de terre : boucle - barres - piquets - conducteur horizontal Schéma : TT : TT  
Nombre de tableaux : \_\_\_\_\_ ; Nombre de circuits term. 3 ; RA : 10 Ohm ; RI tot. 0.5 MOhm

DESCRIPTION : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

Infractions constatées et/ou notes : \_\_\_\_\_  
Tous les circuits sont plombés et conformes aux normes (norme belge) pour un usage domestique.  
Les circuits sont correctement étiquetés et conformes.  
PROCÈS-VERBAL DE CONFORMITE  
Le distributeur : \_\_\_\_\_  
Le visiteur : \_\_\_\_\_

DEVOIRS du PROPRIETAIRE, GESTIONNAIRE ou LOCATAIRE : voir verso.

CONCLUSION : 1. L'installation est conforme. Le DPCDR est plombé et les schémas unifilaires et de situation ont été visés. L'installation doit être vérifiée avant le 15/10/2010 (art. 271 RGIE) ainsi qu'avant mise en service après modification ou extension importante exécutée avant cette date.  
2. L'installation n'est pas conforme.  
3. L'installation peut être maintenue en service pour autant qu'il soit remédié sans retard aux infractions mentionnées et pour autant que les mesures nécessaires soient prises pour que l'installation ne présente pas de danger pour les personnes et les biens.  
L'installation n'est pas conforme. L'installation doit être vérifiée avant le : \_\_\_\_\_

L'AGENT VISITEUR : [Signature] n° + nom + signature Le directeur : \_\_\_\_\_